



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE



Wattignies – Le Blanc Riez



DOSSIER DE CONCERTATION – du 21 octobre au 22 novembre 2019

WATTIGNIES

Le Blanc-Riez

Projet de renouvellement urbain



TABLE DES MATIÈRES

Présentation du contexte de la Métropole	p.5
Présentation du contexte de la Ville	p.7
Présentation du contexte du quartier	p.8
Les objectifs du projet	p.9
Présentation générale de la stratégie	p.10
• La stratégie secteur par secteur : Un quartier vitrine	p.12
• La stratégie secteur par secteur : Un quartier Parc	p.14
• La stratégie secteur par secteur : Un quartier Trait d'union	p.15
• Les espaces publics	p.17
• Les équipements	p.18
• Logements déconstruits	p.19
• Logements réhabilités	p.20
• Renouveler l'offre de logements	p.22
• Accompagner les copropriétés	p.23
• Diversifier l'offre de logements	p.24
Phasage du projet	p.25
Annexes	p.26
• Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des NPRU	p.27
• Délibération de la MEL sur les modalités de concertation du Blanc-Riez	p.29

CONTEXTE DE LA MÉTROPOLE

► Un enjeu d'équilibre et de développement territorial

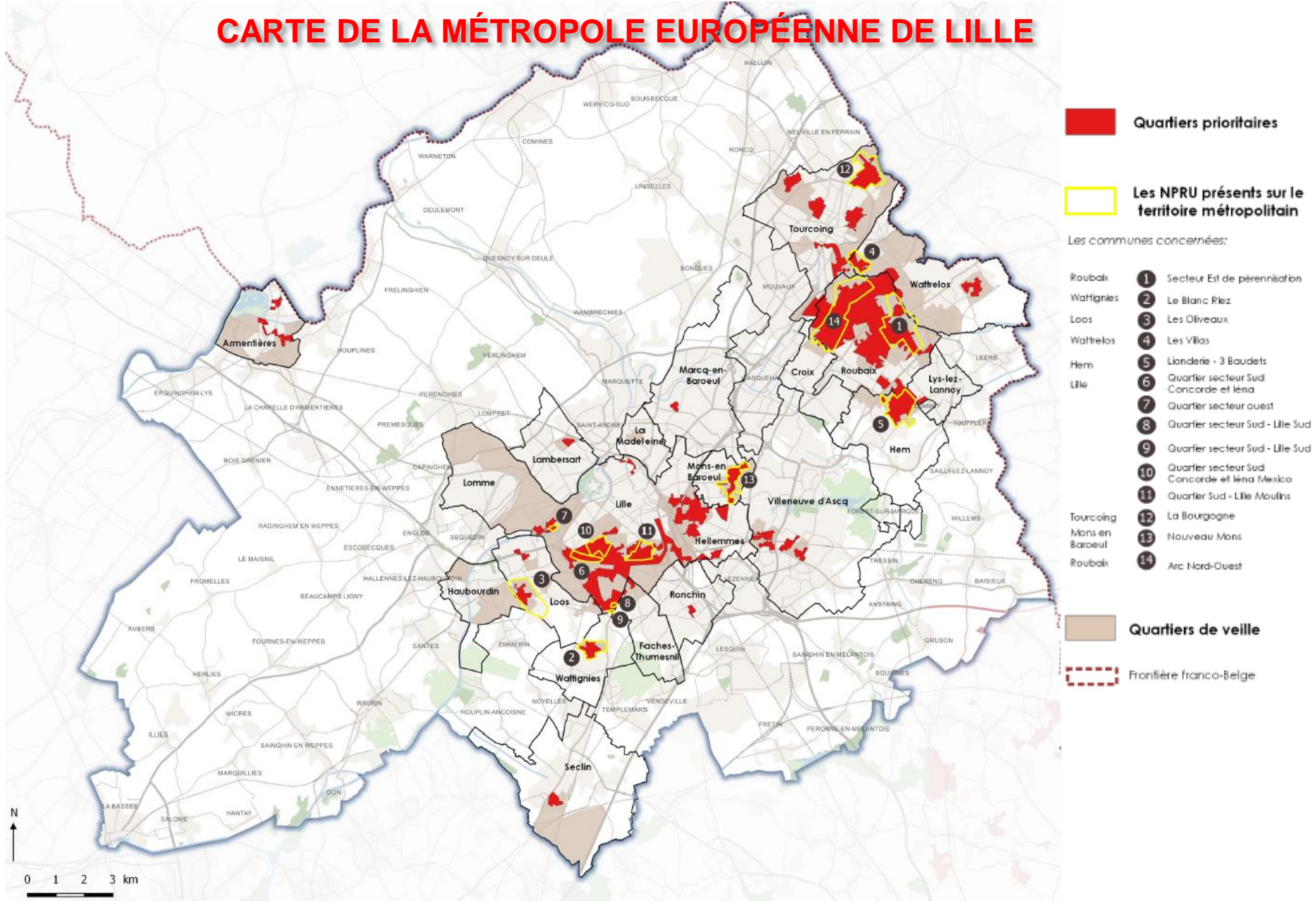
La Métropole Européenne de Lille est une intercommunalité rassemblant 90 communes, de plus d'un million d'habitants, témoignant d'une dynamique double et contradictoire : d'une part un potentiel de développement important (attractivité économique, rayonnement de l'agglomération) et d'autre part des inégalités territoriales persistantes, des situations sociales très contrastées, et une concentration spatiale des ménages les plus fragilisés dans les quartiers situés au cœur de la métropole.

La mosaïque de territoires qui composent la MEL témoigne de grandes disparités et d'inégalités persistantes. Face à ce constat, **la MEL porte l'ambition d'une véritable politique de développement et d'aménagement équitable du territoire.**

C'est pourquoi la MEL, compétente en matière de politique de la ville depuis le 1^{er} janvier 2015, s'est dotée d'une stratégie de développement durable des quartiers totalement intégrée au projet Métropolitain.

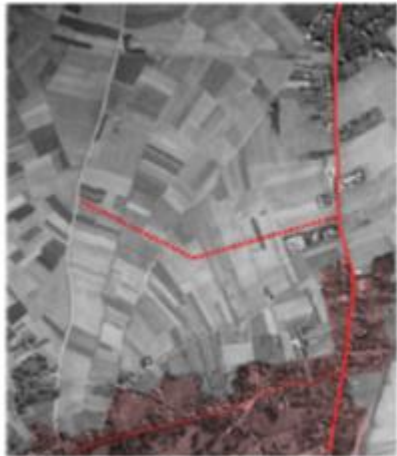
Elle est construite autour de **6 priorités formalisées dans un contrat de ville : l'emploi et l'activité économique dans les quartiers, le renouvellement urbain, l'habitat et les parcours résidentiels, l'éducation, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'accès aux soins et à la prévention.**

CARTE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



CONTEXTE DE LA VILLE

1950



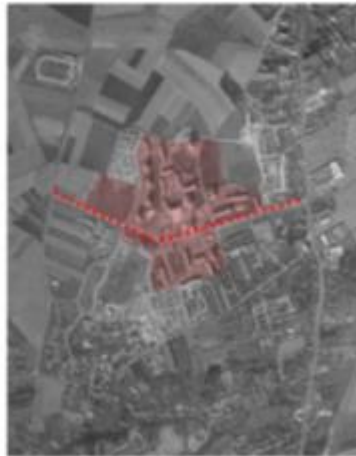
LE BOURG

1969



LES PAVILLONS

1970



LA ZUP

AUJOURD'HUI



LE NPRU

► Wattignies est une commune qui se situe à proximité du cœur de la Métropole Européenne de Lille. Peuplée de près de 14 000 habitants, la ville s'est progressivement étalée vers le nord depuis les années 1950, laissant apparaître une ZUP à partir des années 1970. Cette ZUP correspond aux prémices du site NPRU actuel, Le Blanc-Riez. La commune de Wattignies reste encore dans une situation péri-urbaine d'appartenance à un hémicycle paysager et agricole.

► Le projet de renouvellement urbain de ce site NPRU s'inscrit de manière plus générale dans un contexte de métropolisation de la ville de Wattignies. Cette métropolisation de la commune s'exprime plus largement par le développement des transports en commun, la planification de grandes infrastructures de transport, mais aussi par la proximité du territoire avec plusieurs pôles d'intérêt métropolitain (comme par exemple Eurasanté, situé à moins d'1 km), par l'existence d'opérations immobilières contribuant au développement du territoire (nombreuses opérations livrées ou en cours depuis 5 ans sur la commune).

CONTEXTE DU QUARTIER



Le site NPRU est délimité par des pointillés jaunes. Les quartiers de veille du site NPRU ont quant à eux été coloriés en jaune. Le QPV représente la surface entourée de pointillés jaunes à laquelle sont soustraits les quartiers de veille.

► Le quartier Le Blanc-Riez est situé au centre de la Ville de Wattignies, à proximité de la commune de Loos.

De manière générale, le quartier semble être en décalage avec la commune ; alors que Wattignies connaît une période de croissance démographique et de dynamisme immobilier, Le Blanc Riez semble fragilisé socialement et est sujet à un décrochage urbain et immobilier. Ce décalage s'illustre de façon concrète par les écarts de revenus, de peuplement, d'image, et de valeur de l'immobilier.

► À l'échelle de la ville, le territoire semble divisé en trois parties sur des critères sociaux et urbains :

- Le cœur de la ville et ses extensions pavillonnaires
- Le sud du QPV, à la fois mixte, équipé, et intégré au reste du territoire
- Le Nord du QPV, coupé du reste de la ville par l'avenue Charles Guillaïn. Ce secteur présente des signes de « fragilisation » plus prononcés.

► Ainsi, il est fondamental pour Le Blanc Riez de bénéficier des atouts de la commune (croissance, image, et attractivité). Pour ce faire, il convient de favoriser un rapprochement et une complémentarité des différentes composantes du territoire communal. La ZUP du Blanc riez, constituée dans les années 1970, visait à produire un quartier autonome juxtaposé au reste de la commune.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Pour revaloriser le territoire et de l'intégrer à la ville et plus largement à la métropole, un projet a été élaboré dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPRU). Ce projet vise à :

- ▶ Développer l'animation du quartier et son appropriation par les habitants de la ville (offrir des services d'animation, poursuivre la fonction sportive du quartier, renforcer l'offre scolaire).
- ▶ Redynamiser le centre commercial par son déplacement sur un secteur plus ouvert et attractif sur la façade rue Guillain
- ▶ Créer des potentialités de développement économique
- ▶ Restructurer des espaces publics (voirie stationnement, pieds d'immeubles) afin d'intensifier les qualités paysagères du quartier
- ▶ Assurer la qualification des axes structurants que constituent les rues Fleming et Charles Guillain.
- ▶ Réhabiliter des logements de Partenord Habitat et Vilogia d'un point de vue technique et d'un point de vue thermique
- ▶ Démolir le bâti présentant les problématiques urbaines et socio-économiques les plus marquées et reconstituer une offre d'habitat privé
- ▶ Redynamiser les copropriétés
- ▶ Intervenir sur les réseaux

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE

► De manière générale, l'ensemble du Plan guide repose sur 3 orientations stratégiques énoncées dans le cadre du projet NPRU du Blanc Riez:

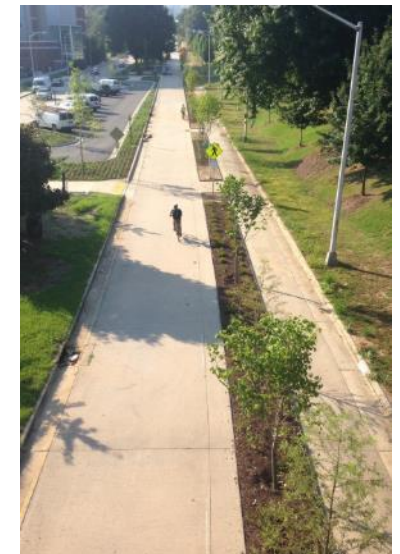
- le quartier « vitrine » vise à donner une nouvelle image à l'Avenue Guillain
- le quartier « parc » aspire à valoriser les espaces verts du Blanc Riez
- le quartier « trait d'union » vise à raccrocher le site NPRU au reste de la ville via la mise en place d'équipements au niveau de la rue Fleming. En plus de ces trois secteurs, le secteur Péguy fera l'objet d'une réhabilitation des 202 logements qui le composent.



Le petit bois, zone d'intervention du projet

► Le quartier du Blanc Riez est de manière générale constitué d'espaces clairs et hiérarchisés, sur lesquels plusieurs interventions seront réalisées :

- Le dessin du petit bois a été imaginé de façon à restructurer le chemin nord-sud continu, à développer les zones boisées existantes, à aménager un parcours sportif, et à créer des clairières et prairies, propices à la détente.
- Une résidentialisation douce des logements est prévue pour délimiter de façon claire les espaces publics et les espaces privés au sein du quartier.
- La requalification de l'avenue Guillain en « parkway » afin de lui offrir une nouvelle identité sans entraver la fluidité du trafic. Ce parkway aura aussi pour fonction de desservir les différents équipements aménagés au niveau de l'Avenue Guillain
- La Rue Fleming a été repensée de façon à connecter les parvis des différents équipements; l'école, l'esplanade du centre commercial, etc.
- Un mail piéton du petit bois jusqu'au parvis du collège
- L'aménagement d'un parc au cœur de l'îlot



Exemple de parkway

LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

Un quartier « Vitrine »: Faire de l'Avenue Guillaïn une vitrine du quartier

▶ L'avenue Charles Guillaïn constitue un vecteur de développement urbain métropolitain sur lequel il convient de s'appuyer pour redynamiser et revaloriser le quartier. Le projet propose de travailler l'inscription du quartier sur l'avenue Charles Guillaïn et de limiter son effet « coupure » entre le nord et le sud de la commune et du quartier (du fait du gabarit de 60 m de façade à façade par endroit et de son environnement urbain peu constitué). Dans la continuité du travail réalisé sur le secteur de la Pie qui Chante ou de la requalification de la piscine municipale, il s'agit d'accompagner l'aménagement de cette avenue par la construction de nouveaux programmes et de nouveaux espaces paysagers le long de l'axe. L'objectif est ici de favoriser un sentiment d'animation urbaine sur l'avenue Charles Guillaïn tout en conservant et en valorisant les espaces verts présents au niveau de cet axe.

▶ Dans le cadre du NPRU, il s'agit de poursuivre cette réflexion sur la mobilisation des terrains disponibles en vue d'y implanter de nouveaux programmes : nouvelles opérations de logements, implantation du commissariat autour du pôle Mairie, construction d'un nouveau programme commercial en remplacement du centre-commercial actuel (aujourd'hui déconnecté visuellement)...

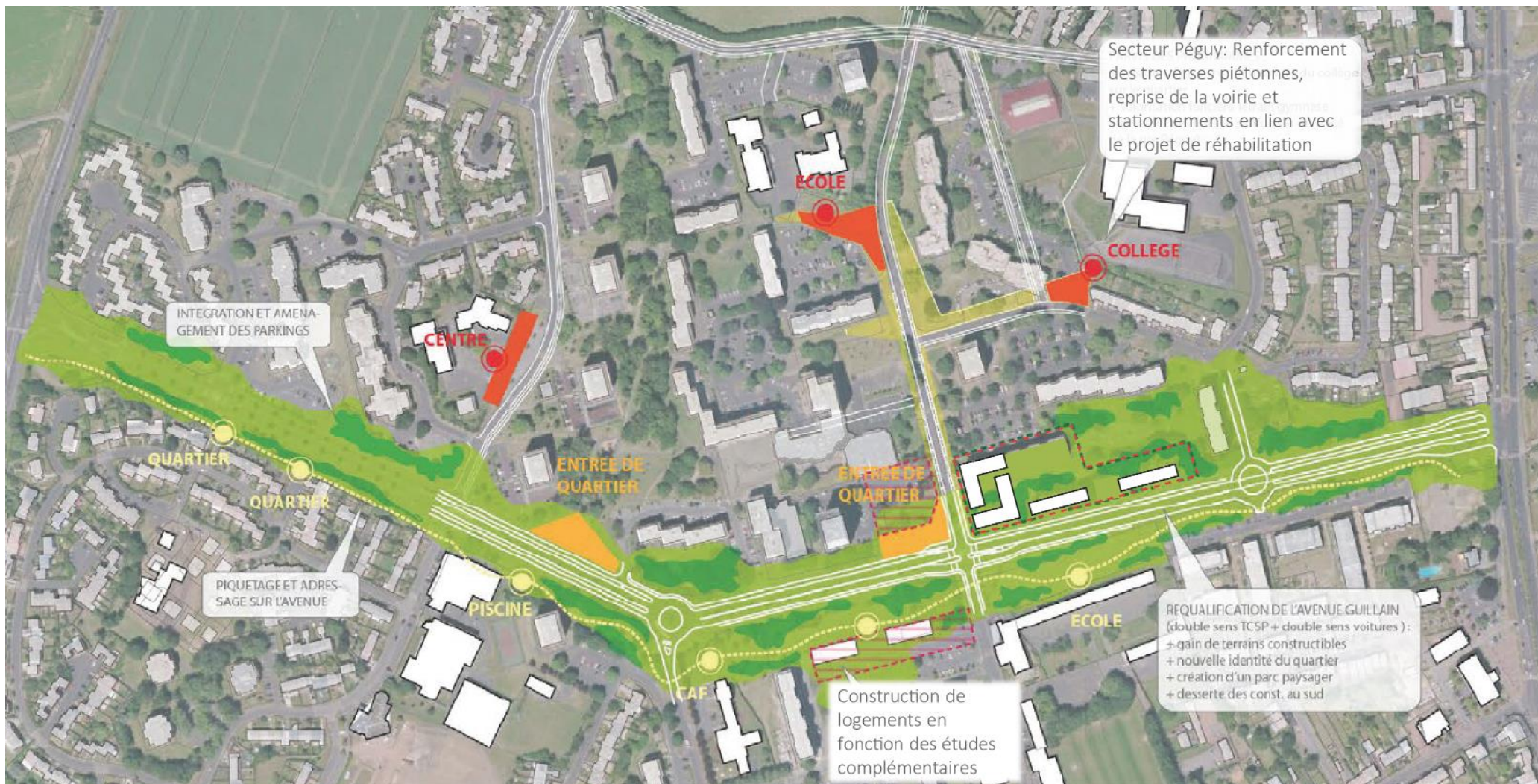
▶ Ce travail doit permettre des ponctuations urbaines porteuses d'usages qui profitent de la visibilité et du flux et d'aménager des espaces publics de qualité (places, parvis, jardins...) pour en faire un lieu de rencontres et d'usage quotidien, de travailler des entrées de quartier (au niveau de l'articulation avec le boulevard Fleming, au débouché du Petit Bois...).

Sur le plan architectural, c'est l'occasion de marquer l'espace par le développement d'une architecture contemporaine et de mettre en vitrine la dynamique de renouveau enclenchée sur le quartier. Une réflexion est menée sur les dynamiques transversales et en particulier les traversées piétonnes :

- **création de nouvelles traversées piétonnes**
- **régulation dynamique des carrefours** permettant de donner plus de « temps piéton » lors des cycles de feu
- **aménagement des traversées permettant de marquer le sol et donner un sentiment de continuité de parcours aux piétons en traversées, signalétique...**

LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

« Le quartier Vitrine »



LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

Un quartier Parc : valoriser les espaces verts du Blanc Riez

Le projet propose de valoriser l'identité et le patrimoine paysager du quartier en s'appuyant sur ses atouts et dans le but d'en faire une véritable « marque de fabrique ». Le souhait de la commune de ne pas densifier le quartier est ainsi respecté et valorisé sans pour autant s'empêcher de construire aux endroits présentant des forts enjeux de couturation et d'intensification urbaine. La stratégie de valorisation repose sur un travail à plusieurs échelles :

- **la valorisation de l'avenue Guillain comme « parkway »**. L'échelle de cet axe permet de constituer une véritable infrastructure paysagère ;
- **la valorisation du petit bois**. Cet espace boisé devient un véritable paysage habité et un lieu de promenade inter-quartier. Aujourd'hui, ce décor très agréable souffre d'un déficit d'usage et de confort. Nous proposons de reconsidérer les parcours, d'enrichir les usages, de créer une ou plusieurs centralités, de traiter ses entrées, de redonner une place aux enfants, d'adoucir le rapport aux résidences environnantes, d'installer de la lumière... ;
- **la création d'une « grande promenade traversante » Est-Ouest** qui permette de relier des ensembles résidentiels aujourd'hui cloisonnés (Terray, Blériot, Péguy...) et de mettre en relation les équipements majeurs du quartier (pôle d'inclusion sociale Apollinaire, Centre Commercial, Collège Jean Moulin...) ;
- **la mise en scène des équipements publics du quartier et une réflexion sur leur parvis**. Il s'agit de leur donner une adresse, de leur offrir de la visibilité dans le cadre de la création de parvis confortables, accueillant et animés. Une réflexion spécifique est menée sur le pôle d'inclusion sociale, sur l'école Georges Sand, sur le collège Jean Moulin et sur le futur programme commercial implanté à l'articulation Guillain-Fleming.

Enfin, c'est le paysage du quotidien et de chaque unité résidentielle qui permettra l'accomplissement de notre concept paysager. En partenariat avec chaque bailleur, un travail de résidentialisation sera conduit pour clarifier l'adressage des résidences, pour accompagner les parcours.

LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

« Le quartier Parc »

Aménagements paysagers autour du petit bois

Des cœurs d'îlots verts



LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

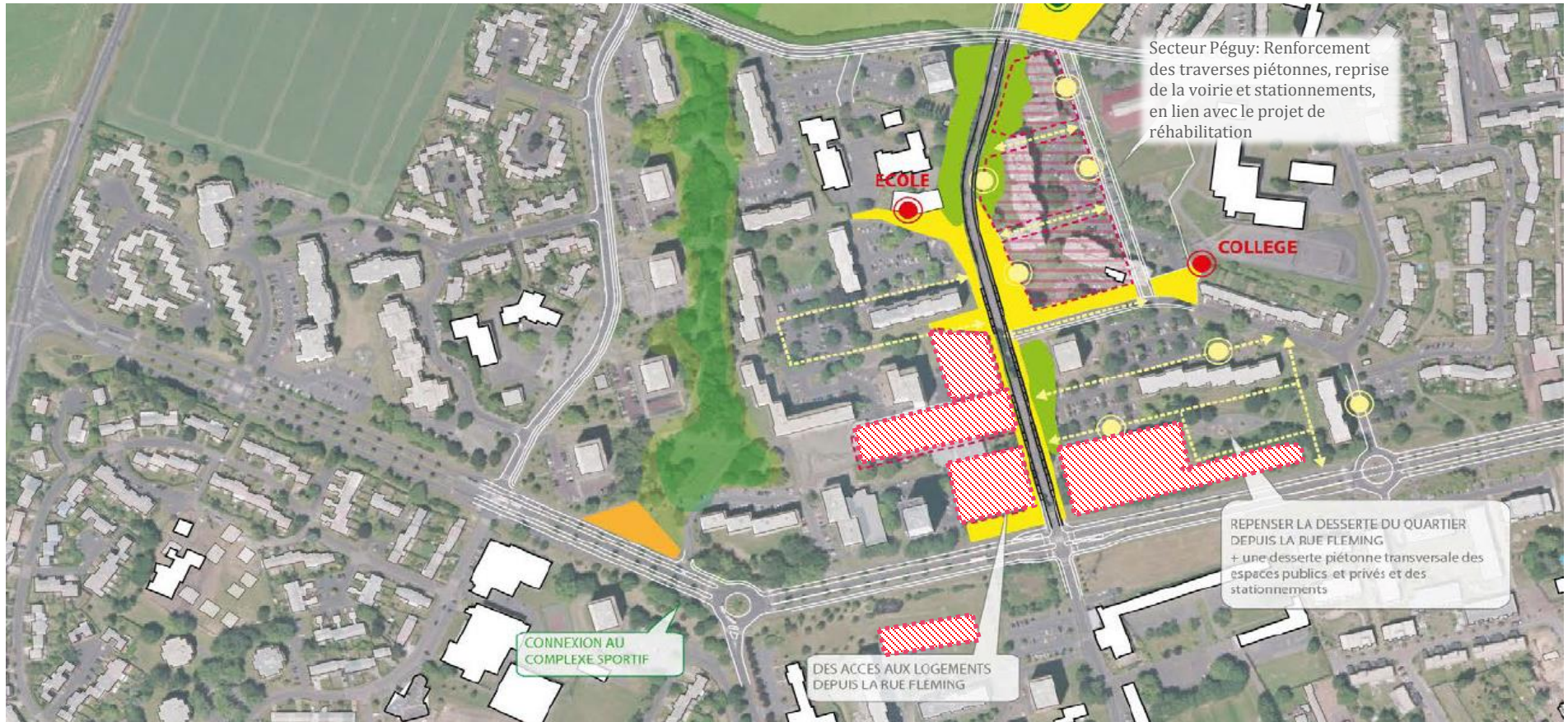
Un quartier Trait d'union : raccrocher le site NPRU au reste de la ville

Le territoire communal de Wattignies est marqué par une stratification socio-urbaine entre le cœur historique et pavillonnaire, le sud et le nord du QPV du Blanc Riez. Le projet propose de travailler autour de la notion de Trait d'Union qui se décline de différentes manières :

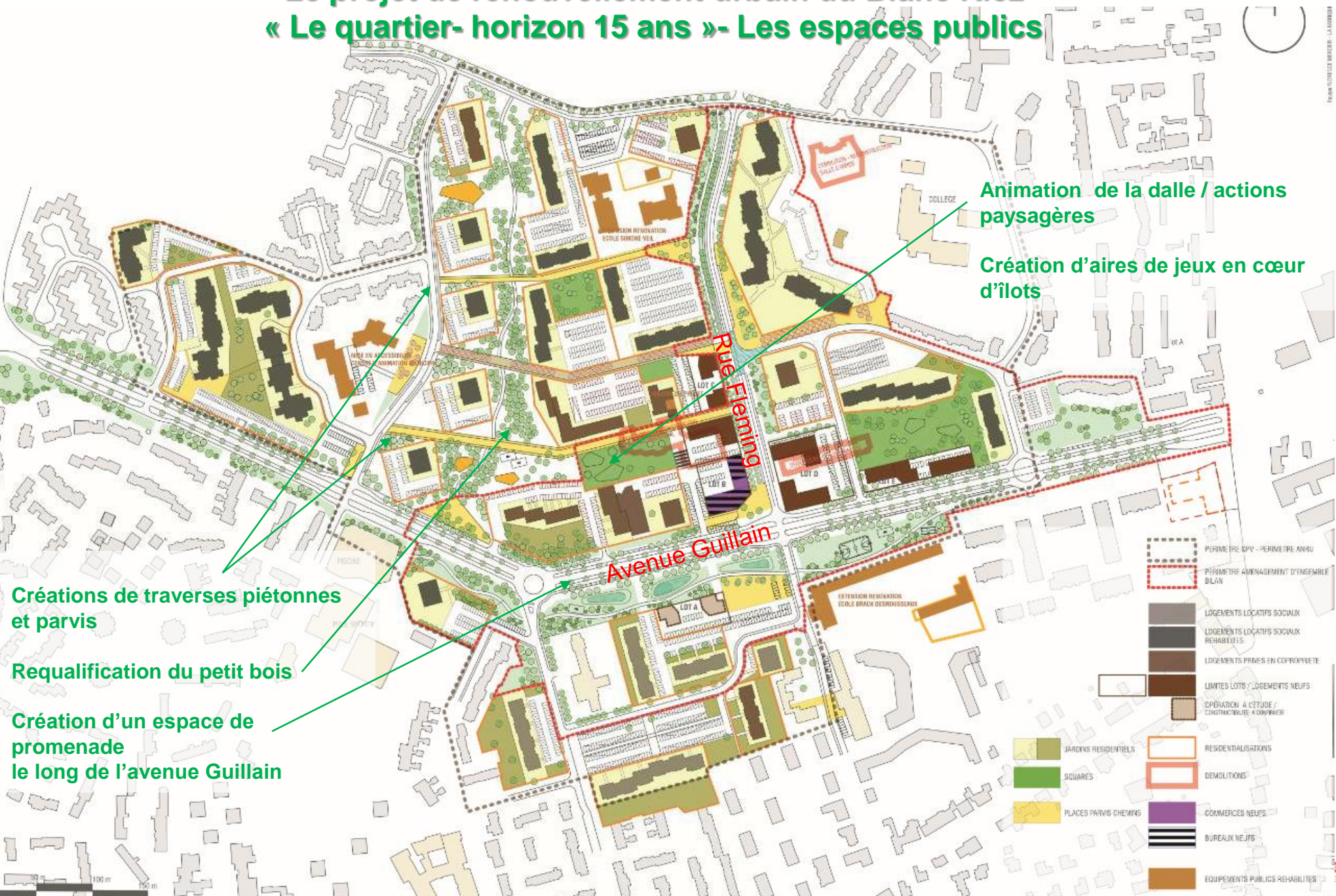
- **les continuités et liaisons viaries** qui doivent être travaillés à partir du prolongement des rues Blériot et Fleming et positionnées en fonction des accroches métropolitaines et le secteur Eurasanté ;
- **le prolongement du Petit Bois comme structure paysagère de référence permettant d'articuler l'interface entre la ville et l'agriculture** dans le cadre une lisière paysagère organisée et composée;
- **la structuration de la plaine des sports** qui doit constituer à terme un parc public d'articulation entre les deux quartiers ou pourrait s'imaginer la programmation d'un vaste parc urbain sportif permettant à la fois la pratique sportive, l'organisation d'évènementiel et l'agencement de différents équipements publics partagés par les deux quartiers (école, salle de sport...) ;

LA STRATÉGIE SECTEUR PAR SECTEUR

« Le quartier Trait d'union »



Le projet de renouvellement urbain du Blanc Riez « Le quartier- horizon 15 ans »- Les espaces publics



Créations de traverses piétonnes et parvis

Requalification du petit bois

Création d'un espace de promenade le long de l'avenue Guillaïn

Animation de la dalle / actions paysagères

Création d'aires de jeux en cœur d'îlots

	PÉRIMÈTRE COPV - PÉRIMÈTRE ANNU
	PÉRIMÈTRE AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE BILAN
	LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
	LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX REHABILITÉS
	LOGEMENTS PRIVÉS EN COPROPRIÉTÉ
	LIMITES LOTS / LOGEMENTS NEUFS
	OPÉRATION À L'ÉTUDE / CONSTRUCTION À COMPLETER
	JARDINS RESIDENTIELS
	SQUARES
	PLACES PRIVÉS CHEVINS
	RESIDENTIALISATIONS
	DEMOLITIONS
	COMMERCES NEUFS
	BUREAUX NEUFS
	EQUIPEMENTS PUBLICS REHABILITÉS



LES ÉQUIPEMENTS

Aménagements et interventions



► Intervention équipements scolaires

Réhabilitation et extension de l'école primaire Simone Veil.

► Création d'un centre d'animation municipal

La programmation de ce centre est encore en cours de définition.

► Intervention sur les équipements sportifs

Démolition et reconstruction de la salle de sport Roland Garros pour y intégrer une salle de combat.

► Déconstruction et relocalisation du centre commercial

Le centre commercial déconstruit sera relocalisé sur l'axe Guillaïn afin de renforcer sa visibilité et de faciliter son accessibilité, ici au cœur du quartier. La déconstruction s'explique également par un nombre élevé de cellules inoccupées et par un mauvais état technique.

► Intervention équipements scolaires

Réhabilitation et extension de l'école primaire Bracke Desrousseaux.

Avenue Guillaïn

Avenue Flemming

À L'ÉTUDE



► Aménagement d'une maison du projet
Emplacement à définir.



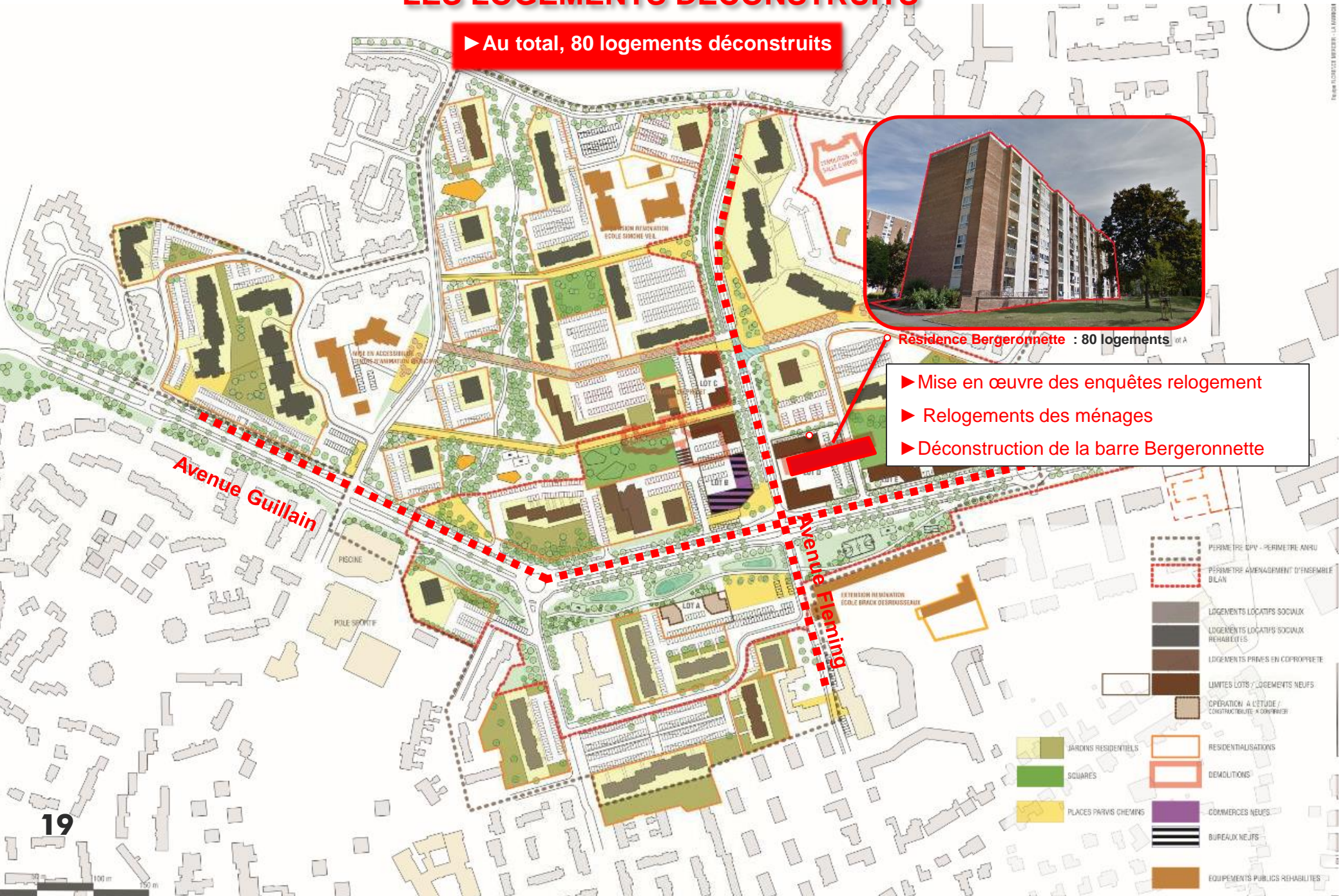
LES LOGEMENTS DÉCONSTRUITS

► Au total, 80 logements déconstruits



Résidence Bergeronnette : 80 logements

- Mise en œuvre des enquêtes relogement
- Relogements des ménages
- Déconstruction de la barre Bergeronnette



	PÉRIMÈTRE SPV - PÉRIMÈTRE ANNU
	PÉRIMÈTRE AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE BILAN
	LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
	LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX REHABILITÉS
	LOGEMENTS PRIVÉS EN COPROPRIÉTÉ
	LIMITES LOTS / LOGEMENTS NEUFS
	OPÉRATION À L'ÉTUDE / CONSTRUCTIBILITÉ + COMPARER
	JARDINS RESIDENTIELS
	SQUARES
	PLACES PARVIS CHEMINS
	RESIDENTIALISATIONS
	DÉMOLITIONS
	COMMERCES NEUFS
	BUREAUX NEUFS
	EQUIPEMENTS PUBLICS REHABILITÉS

LES LOGEMENTS RÉHABILITÉS PAR PARTENORD

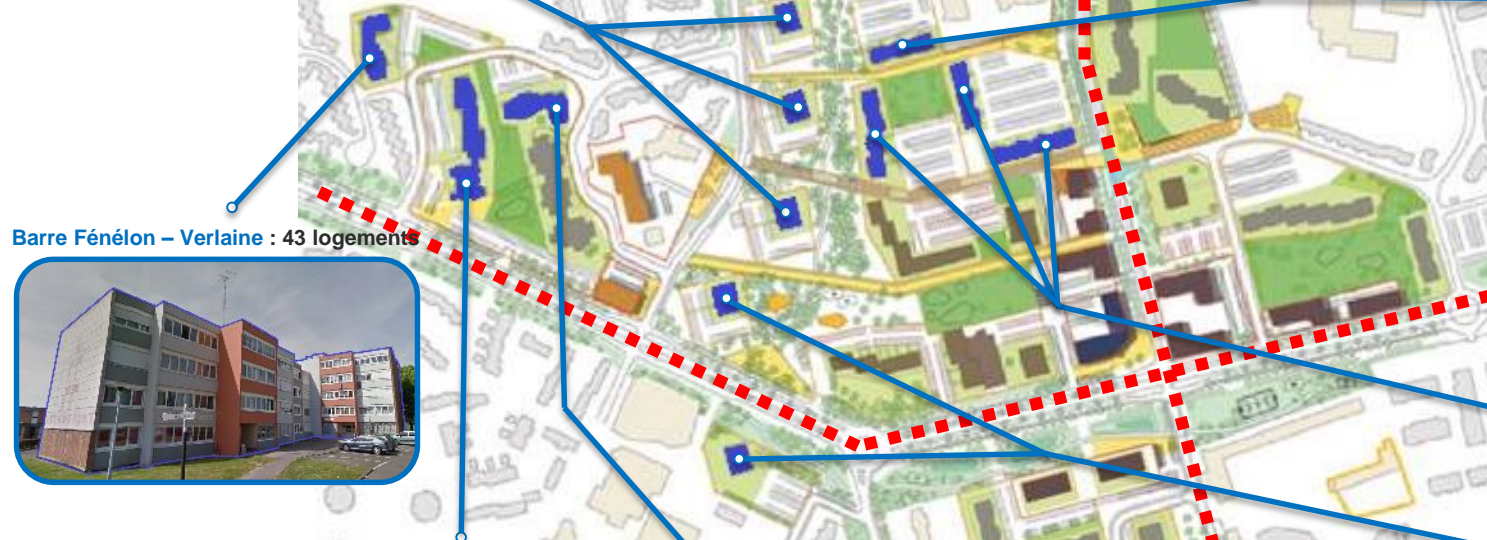
► Au total, 674 logements réhabilités par le bailleur social Partenord



Tours Le Merle, Alouette et Le Geai : 42, 52 et 52 logements



Barres La cigale et Rougegorge : 64 et 30 logements



Barre Fénélon – Verlaine : 43 logements



Barre Ronsard Rabelais Claudel : 119 logements

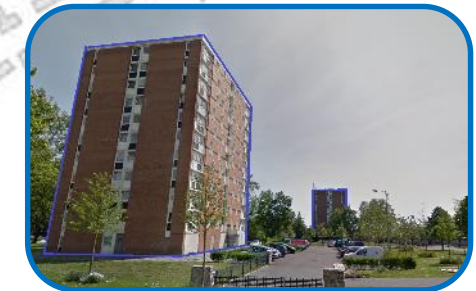


Barre MÉRIMÉE Maupassant : 46 logements



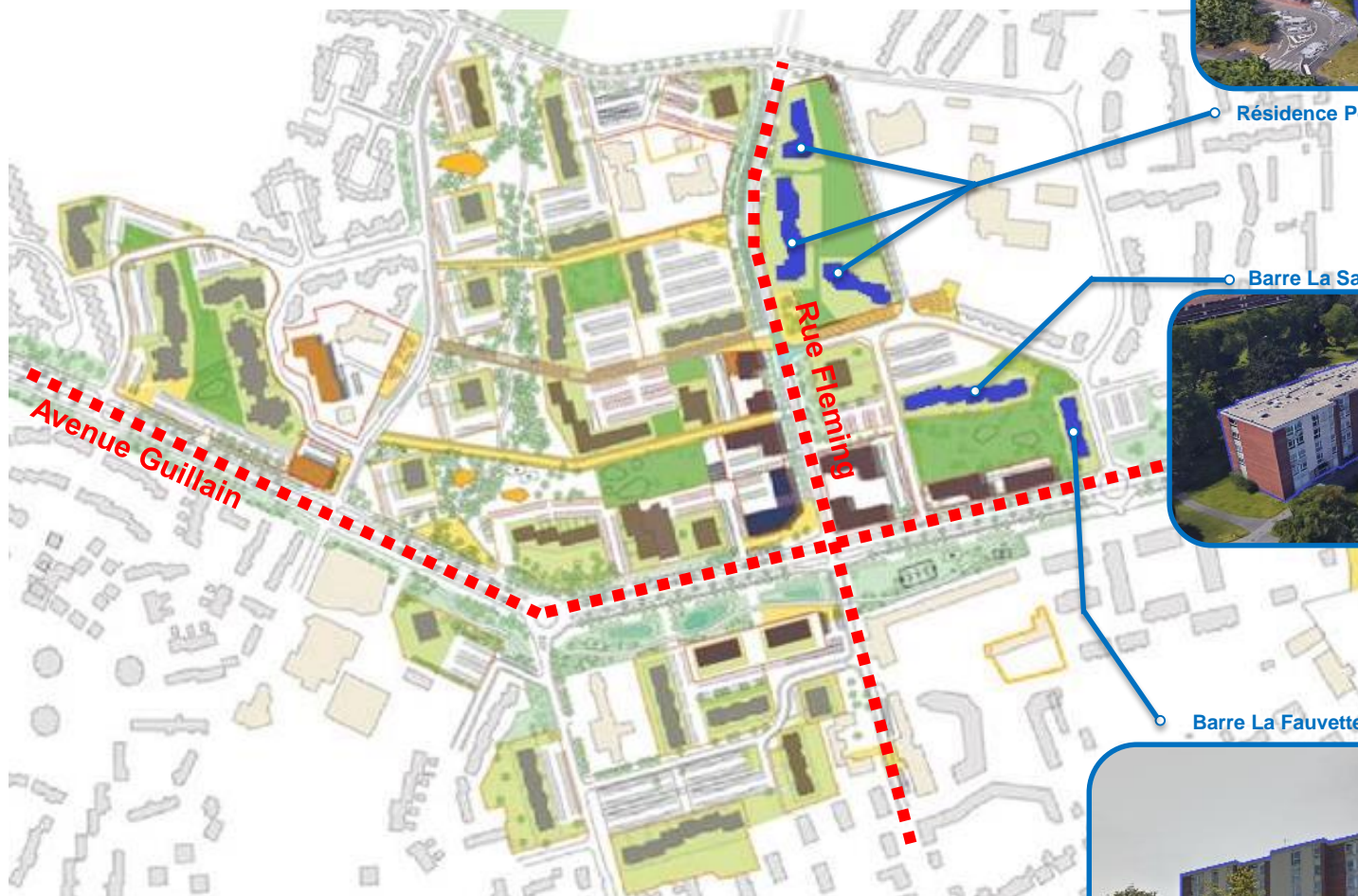
Barres La mouette, l'hirondelle et l'albatros : 40, 30 et 64 logements

Tours Les pinsons et Goeland : 52 et 42 logements



LES LOGEMENTS RÉHABILITÉS PAR VILOGIA

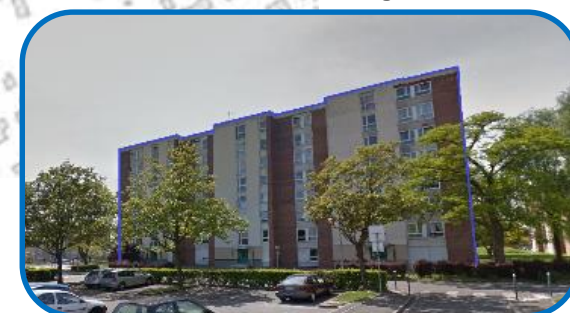
► Au total, 310 logements réhabilités par le bailleur social Vilogia



○ Résidence Péguy : 202 logements



○ Barre La Sarcelle : 60 logements



○ Barre La Fauvette : 48 logements

RENOUVELER L'OFFRE DE LOGEMENTS

Programme prévisionnel des travaux de réhabilitation

Les réhabilitations de Partenord:

- ⇒ Réhabilitation des **674 logements (Partenord) du quartier du Blanc Riez** qui repose essentiellement sur 3 grands volets :
- ⇒ **Les réhabilitations techniques**, cela regroupe les travaux d'amélioration, de mise aux normes et de sécurité, et les travaux pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- ⇒ **Les réhabilitations thermiques** avec le traitement des façades des immeubles. La rénovation donnera également un nouveau visage au quartier.
- ⇒ **Les résidentialisations** (traitements des pieds d'immeubles et délimitation avec l'espace public)

Les réhabilitations de Vilogia:

⇒ Réhabilitation de **310 logements**

1ere phase: Bâtiments Fauvette et Sarcelle (108 logements) : qui repose sur 4 grands volets:

- Améliorer le confort des logements
- Améliorer la sécurité des bâtiments
- Améliorer l'isolation thermique
- Diminuer les consommations de chauffage

- ⇒ **Travaux sur l'enveloppe des bâtiments** isolation des murs extérieurs, réfection de l'étanchéité , isolation des toitures, remplacement des garde-corps et balcons, remplacement des porte d'accès techniques ...
- ⇒ **Travaux sur les parties communes** réfection des hall et montées d'escalier en électricité, peinture, mise aux normes techniques
- ⇒ **Travaux dans les logements:** VMC, mise en sécurité de l'installation électrique, changement des interphones, remplacement des sanitaires suivant diagnostic...

2ème phase: secteur Péguy: (202 logements) Programme de réhabilitation en cours d'étude

ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS

Depuis mai 2018, 8 copropriétés ont été accompagnées dans le cadre de l'étude POPAC 2 (programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés) :

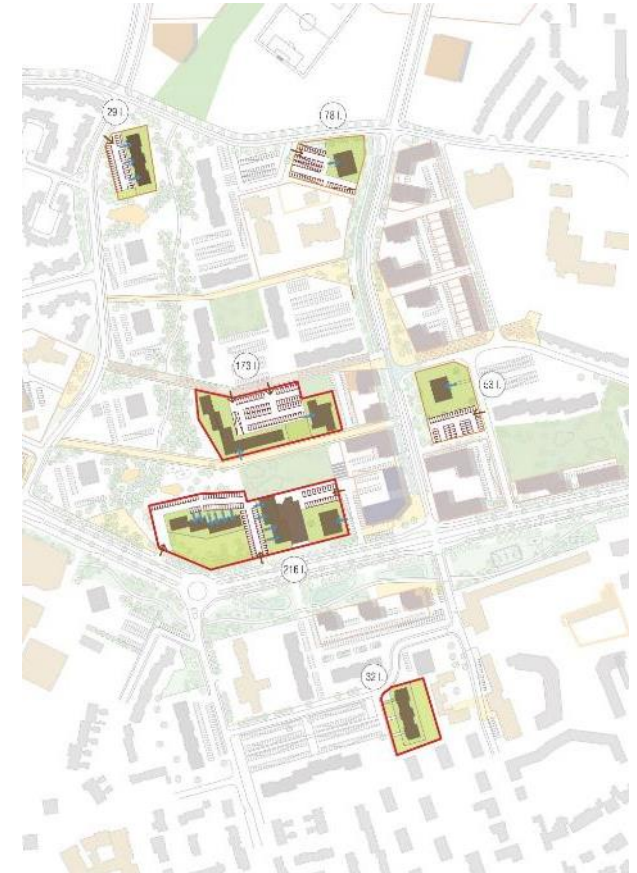
- la résidence du Parc qui comprend 4 immeubles (bâtiments P-Q, R, S, T)
- la résidence Seville
- 3 copropriétés mixtes issues de vente de logements appartenant à Vilogia : La Colombe, Chardonneret, Roitelet.

Bilan de cette première phase:

- fragilité globale des copropriétés (avec un niveau variable selon les immeubles), tant sur le volet économique et social que sur l'état du bâti. Les coûts de rénovation des immeubles estimés sont très élevés
- Un soutien fort des collectivités, à la fois financier, administratif et technique est nécessaire. D'autant qu'aucun travaux de rénovation ne peuvent être engagés sans une rénovation importante du réseau de chaleur du quartier.
- Le réseau vieillit et la rénovation énergétique des immeubles modifiera les besoins en consommation. Un travail étroit avec Dalkia et la direction Energie de la MEL est indispensable.

Suites à donner:

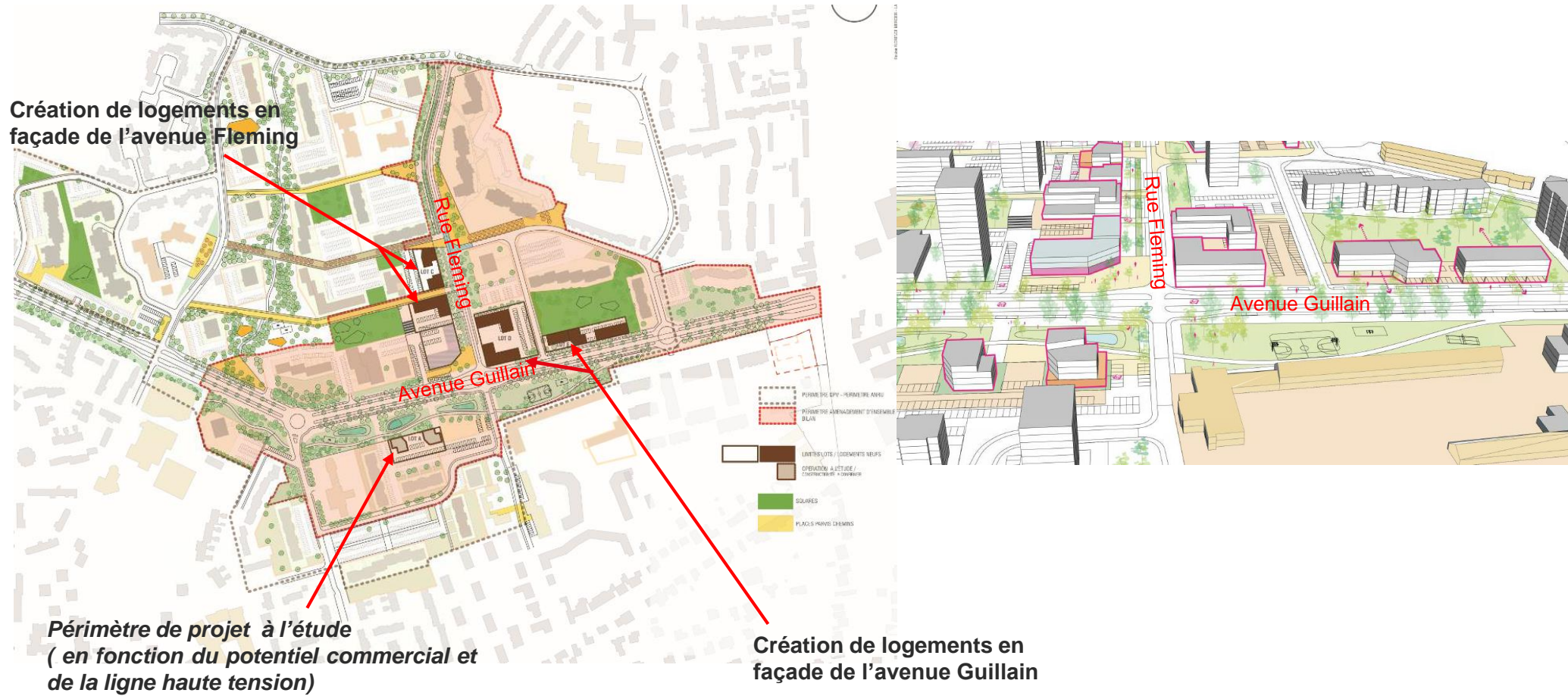
- Lancement des études pré-opérationnelles en étroite collaboration avec la MEL, les services de la Ville et de l'Etat. Cette étude doit permettre de compléter les diagnostics des copropriétés du quartier du Blanc Riez à Wattignies réalisés dans le cadre du POPAC2, notamment pour identifier les caractéristiques et l'ampleur des difficultés endogènes et exogènes.
- Accompagnement des copropriétaires
- Choix de la procédure d'intervention en fonction des études: OPAH (Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat) ou Plan de Sauvegarde.
- Programme de résidentialisation à consolider avec les copropriétaires (limites séparatives et traitements des pieds d'immeubles)
- Intervention sur le réseau de chaleur (réseau et sous-station)



Travail autour des résidentialisations

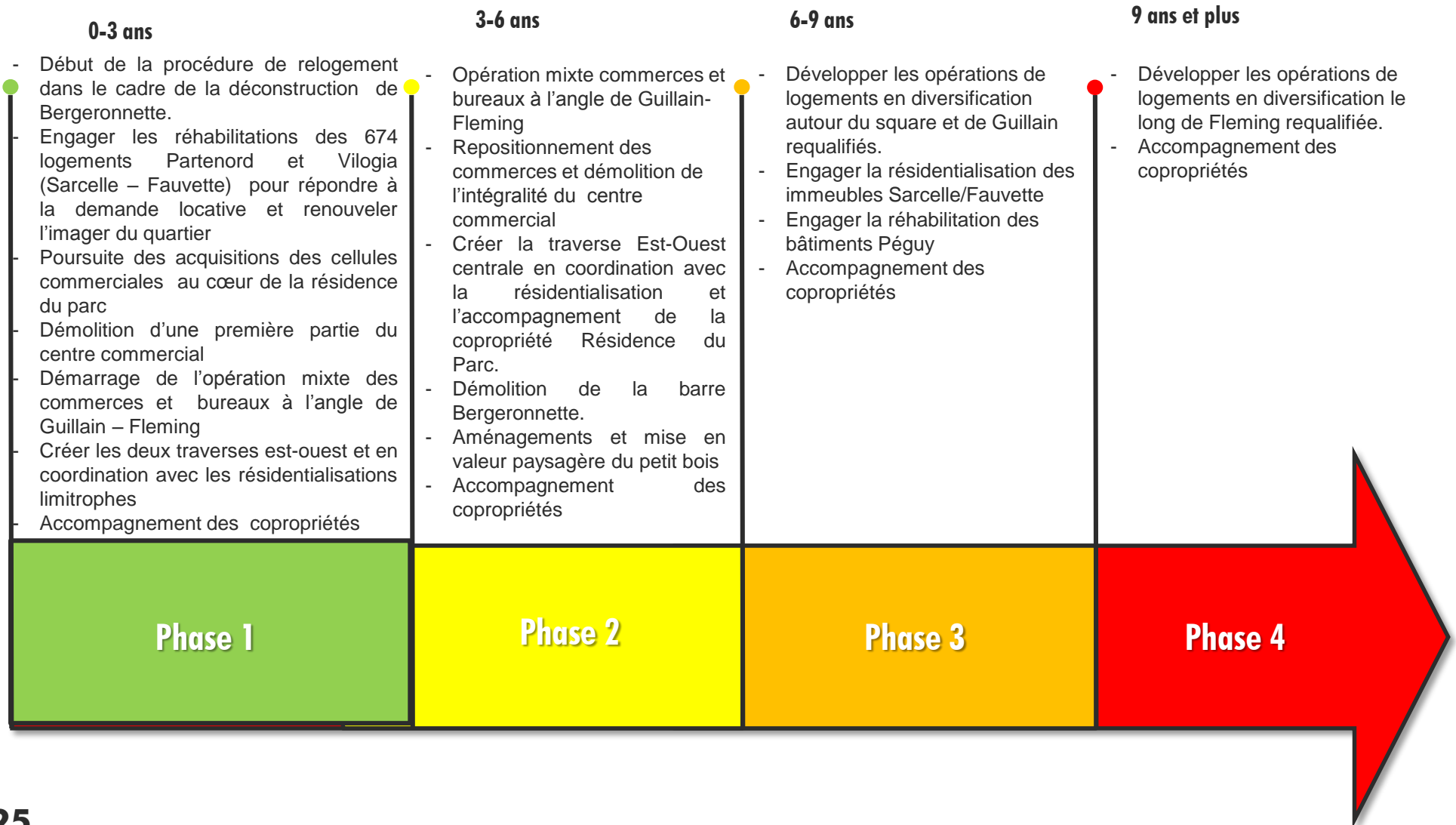
DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENT

- Création d'environ 170 logements en diversification (accession sociale et accession libre)



PHASAGE DU PROJET

❖ 1^{er} phasage prévisionnel en fonction des études à venir



ANNEXES

- Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des NPRU
- Délibération de la MEL sur les modalités de concertation du Blanc Riez à Wattignies

Délibération de la Métropole Européenne de Lille sur les modalités de concertation des NPRU



17 C 0515
séance du 01/06/2017

Contrat de Ville- Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Communication et concertation des quartiers du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale (loi Lamy) du 21 février 2014 définit les contours d'une nouvelle politique de la ville et lance un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024 qui prend la suite du premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1). Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi MAPTAM a confié à la Métropole Européenne de Lille la compétence « Politique de la ville » permettant de doter le territoire d'une véritable stratégie de développement durable des quartiers totalement intégrée au projet métropolitain.

Dans ce cadre, la MEL souhaite développer une stratégie métropolitaine, articulée avec celles des communes, en matière d'information, de communication et de concertation dans les quartiers en renouvellement urbain.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans l'ambition du projet de mandat de créer une Métropole Citoyenne par un dialogue renforcé et l'association du citoyen dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire et par l'enjeu porté par la réforme de la Politique de la Ville qui vise également à offrir une place plus importante aux démarches de concertation et de citoyenneté.

Par ailleurs, la délibération n°16 C 0904 du 02 décembre 2016 a adopté la charte de la participation citoyenne. Les actions à engager découlent de ce cadre de référence.

La MEL assure déjà un accompagnement des dispositifs de citoyenneté relatifs au Contrat de ville. Cela passe par l'accompagnement à la création et au développement des conseils citoyens ainsi que par l'accompagnement à la création des Maisons de Projet et la définition de leurs modalités de fonctionnement, comme décliné dans le contrat de ville de la métropole Européenne de Lille signé le 15 juillet 2015.

Par ailleurs, conformément au nouveau cadre réglementaire depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet, pendant toute la durée de son élaboration. Les modalités de concertation sont définies par la MEL en lien avec les communes, qui devront également délibérer sur les principes.

La présente délibération se décline sur les neuf sites retenus parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants du territoire métropolitain.

Les quartiers d'intérêt national retenus par l'arrêté du 29 avril 2015, visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 sont :

- Secteur Sud-Lille
- Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski-Mons en Baroeul
- Quartier intercommunal Blanc Seau- Croix Bas Saint Pierre – Roubaix
- La Bourgogne – Tourcoing
- Les Oliveaux – Loos

Les quartiers d'intérêt régional retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :

- Les Villas – Wattrelos
- Lionderie, Trois Baudets – Hem
- Blanc Riez – Wattignies
- Bois Blancs - Lille

Dans ce contexte, les modalités de la concertation qui seront mises en œuvre par projet s'attacheront à poursuivre plusieurs objectifs.

1. Informer

Il s'agit de donner accès, à l'ensemble des personnes concernées, à une information sur le projet articulant le contexte métropolitain du programme de rénovation urbaine, sur la base des éléments de communication précisés précédemment, et une information de proximité sur les réalités locales du projet.

Les maisons du projet sont un lieu privilégié pour diffuser cette information.

2. Echanger

L'objectif est de créer les conditions d'échanges permettant à chacun de poser les questions relatives au projet, de pouvoir donner un avis, et partager des propositions.

A chaque étape du projet, une synthèse du contenu de la concertation permettra de mettre en valeur les propositions qui en auront émergé afin d'éclairer par l'expertise d'usage les réflexions techniques et budgétaires du projet.

A l'issue, le bilan de la concertation doit être dressé par projet ; Il est délibéré par la MEL. Ainsi il devra comporter les éléments suivants :

- Les modalités de concertation mises en place au regard de l'importance et des caractéristiques du projet ;
- Les publics et acteurs mobilisés en valorisant la diversité ;
- Les variables du projet définies en amont et soumises à la concertation, et les propositions issues de la consultation sur les sujets identifiés. Le bilan s'attachera à mettre en valeur dans quelle mesure ces propositions ont influé sur l'aménagement et les orientations prises.

Délibération de la Métropole Européenne de Lille sur les modalités de concertation des NPRU

Modalités de concertation

La présente délibération fixe un cadre minimum de modalités de concertation. Elles devront permettre d'atteindre les objectifs poursuivis et définis ci-dessus. Si les communes estiment qu'ils ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs définis, au regard des circonstances locales, il leur appartiendra de mettre en place des dispositifs complémentaires.

L'adéquation des moyens mis en place, au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, seront à mettre en valeur dans le bilan de la concertation des projets délibérés par la MEL.

La première phase de concertation se déroulera selon les modalités ci-dessous :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis :
 - o siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
 - o site internet de la Métropole : lillemetropole.fr
 - o à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, le cas échéant aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
- L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles ;
- Au moins une réunion publique permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées ;
- Au moins une présentation au Conseil de quartier et au Conseil citoyen.

Le dossier de présentation contiendra :

- Un document de présentation générale du quartier
- La présente délibération

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public sera également informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation.

Par conséquent, la commission « Logement et Politique de la Ville » consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les objectifs des projets et les modalités de concertation préalable tels que définis ci-dessus ;
- 2) D'autoriser le Président à engager les formalités nécessaires à la bonne tenue de la concertation

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 12/06/2017

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,
Pour le Président,
Le Responsable délégué


Arnaud FICOT

Délibération de la MEL sur les modalités de concertation du Blanc Riez



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0406

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE -

WATTIGNIES -

NPRU - QUARTIER LE BLANC RIEZ - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la politique de la Ville en souhaitant une MEL solidaire envers ses territoires les plus fragiles. La compétence politique de la Ville, prise le 1er janvier 2015 est récente pour notre établissement. La MEL et l'ensemble des partenaires ont signé le contrat de Ville Métropolitain le 15 juillet 2015. Il se décline en trois objectifs prioritaires : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie-renouvellement urbain.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) est au cœur de la nouvelle politique de la Ville impulsée par la loi Lamy. Notre contrat de Ville en fixe les orientations et le cadre de référence. Les différents enjeux de ce NPRU sont désormais traités de façon globale et coordonnée à travers des stratégies territoriales intégrées de développement.

I. Rappel du contexte

La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire. Le secteur du Blanc Riez à Wattignies, a été ainsi identifié en tant que quartier d'intérêt régional par l'arrêté du 29 avril 2015 du nouveau programme de renouvellement urbain.

Suite à la délibération n°15 C 1377 en date du 18 décembre 2015, il a été engagé un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine. Pour ce faire, la Mel, la Ville de Wattignies et les bailleurs Vilogia et PARTENORD ont décidé de faire appel à un groupement de prestataires, en groupement de commandes. Le premier marché subséquent de cet accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine étant la réalisation d'une étude urbaine.

Le projet de mandat du président Damien Castelain pose l'ambition d'une métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Par délibération 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur la méthodologie opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU du Blanc Riez à Wattignies.

II. Objet de la délibération

(70497) / jeudi 4 juillet 2019 à 11:01

1 / 4



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0406

Le processus d'information et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la Ville de Wattignies dans le cadre des projets liés au dossier ANRU. Cette démarche a permis d'exposer les principales orientations et de recueillir les observations du public :

Depuis 2014, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement lieu et permettent de maintenir le niveau d'information de la population :

- Réunion citoyenne le 13 mai 2015 (présentation d'un premier diagnostic, enjeux et orientations du projet de renouvellement urbain du Blanc Riez)
- Cycle de qualification à la démocratie ascendante en partenariat avec l'IREV avec café citoyen dans le quartier du Blanc Riez
- Création d'un journal de quartier « le petit monde du blanc riez » - action menée depuis 2015 par le centre social du Blanc Riez
- Diagnostics en marchant réalisés entre février et avril 2016
- Naissance d'un conseil citoyen au Blanc Riez le 25 juin 2016 : Mise en place de groupes de travail et participation aux instances de pilotage
- Réunion de travail avec le conseil citoyen dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique (5 avril 2017)
- Réflexion sur l'embellissement des façades incendiées en avril 2017 : projet initialement intitulé « Les kids habillent le Blanc Riez »
- Invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 4 juillet 2018 dans le cadre de l'étude urbaine du NPRU du Blanc Riez
- Réunion publique organisée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre le 11 décembre 2018
- Mise en place d'un atelier de concertation Habitant le 30 avril 2019 sur les questions des résidentialisations et des espaces publics
- Invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 16 mai 2019

En continuité de ces démarches, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain

Objectifs poursuivis par le projet :

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- Redynamisation du centre commercial par son déplacement sur un secteur plus ouvert et attractif
- Redynamisation des copropriétés
- Restructuration des espaces publics (voirie, réseaux, stationnement, pieds d'immeubles) afin d'intensifier les qualités paysagères du quartier
- Qualification des axes structurants que constituent les rues Fleming et Charles Guillain.
- Réhabilitation technique et thermique des logements sociaux et résidentialisation

(70497) / jeudi 4 juillet 2019 à 11:01

2 / 4

Délibération de la MEL sur les modalités de concertation du Blanc Riez



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0406

- Démolition du bâti présentant les problématiques urbaines les plus marquées et reconstitution d'une offre d'habitat en diversification
- Requalification et création d'équipements publics

III- Disposition de la décision :

Compte-tenu des nombreuses actions déjà engagées envers les habitants les associations locales et les autres personnes concernées, et afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet de renouvellement urbain, il vous est proposé les modalités suivantes de concertation. Celle-ci est relative aux objectifs du projet d'aménagement qui emporte création et requalification des espaces publics du secteur :

Concernant les mesures d'annonces et d'affichages :

- Insertion dans un journal régional, aux annonces légales, d'un avis annonçant la concertation
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur la page dédiée à la concertation sur le site Lille Métropole.fr

Concernant les strictes modalités de concertation :

- Pendant une durée d'un mois, il sera mis à disposition du public d'affiches d'information et de registres destinés à recevoir les observations recueillies à la Mairie de Wattignies, ainsi qu'à l'hôtel de la Communauté,
- Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de Ville de Wattignies (306 rue Clémenceau 59130 Wattignies) ou au siège de la MEL (1 rue du ballon, 59800 Lille) ou la plateforme de participation en ligne de la MEL : www.lillemetropole.fr/mel/participation-citoyenne.html.

La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les modalités de concertation préalable définies ci-dessus ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

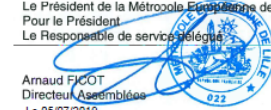
19 C 0406

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 05/07/2019

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué :

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées
Le 05/07/2019





1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr